

COMMISSION DES COMMUNITÉS EUROPÉENNES

SECRETARIAT GENERAL

Bruxelles, le 6 mai 1976

SI(76) 362

REUNION DES DELEGUES DE MINISTRES DU CONSEIL DE L'EUROPE
EN PRESENCE DU SECRETAIRE GENERAL DE LA COMMISSION

(Strasbourg - le 6 avril 1976)

481

(Document diffusé pour information à la demande de
SIR CHRISTOPHER SOAMES)

destinataires : MM. les Membres de la Commission
MM. les Directeurs généraux



Réunion des Délégués de Ministres du Conseil de l'Europe en présence du Secrétaire Général de la Commission; Strasbourg le 6 avril 1976.

1. L'Arrangement conclu en 1959 entre la Commission et le Conseil de l'Europe prévoit en particulier que la Commission communique au Comité des Ministres son rapport général annuel, qu'elle participe aux discussions du Comité relatives au rapport et qu'un représentant de la Commission puisse être invité à participer aux débats des délégués des Ministres consacrés à ce rapport ou tout autre problème de caractère général. Suite à une résolution du Comité des Ministres sur le rôle futur du Conseil de l'Europe, dans laquelle était exprimée la volonté d'améliorer et d'approfondir les relations avec la Communauté, M. Noël était invité à participer le 13 mars 1975 aux discussions des délégués des Ministres consacrées au rapport général 1974. L'expérience ayant été jugée utile de part et d'autre (voir SA(75) 2898) l'invitation a été renouvelée et acceptée cette année, et la réunion a eu lieu à Strasbourg le 6 avril. La liste des participants figure en annexe.

2. En réponse à une demande liminaire du Président, M. Lüders, M. Noël a donné ses impressions du Conseil Européen du 1er et 2 avril. L'échec de ce dernier lui apparaissait moins dramatique et moins complet que certains commentaires aient pu le faire croire. La tentative de donner un caractère de routine aux sessions du Conseil Européen, notamment par la convection d'au moins trois par an, n'avait pas découragé plus de quatre cent journalistes de se faire accréditer à Luxembourg, et la pauvreté en décisions concrètes avait naturellement conduit à une déception. Cette pauvreté était d'ailleurs prévisible dès le début en ce qui concerne, par exemple, le Rapport Tindemans ; l'absence, à la demande expresse de M. Tindemans, de travaux préparatoires à l'égard d'un Rapport qui contient plus de 80 propositions ne permettait guère d'escompter d'autre décision que de procédure.

Cette considération n'était pas valable à propos du dossier sur l'élection du Parlement européen, qui avait fait l'objet d'une préparation poussée, mais les questions y relatives n'étaient peut-être pas encore mûres pour solutions. Quant aux résultats des délibérations sur la situation économique et monétaire, les commentaires avaient très largement négligé, en l'absence d'un communiqué écrit, la directive donnée par les Chefs d'Etat ou de gouvernement à leurs Ministres des Finances d'arrêter des disciplines communes dans quatre domaines clés.

En somme, l'échec ne devait pas être exagéré ; le bilan global des Conseils Européens restait positif. Sur le plan général la formule procédurale permettant aux Chefs de gouvernement d'agir à la fois comme Conseil des Communautés ou comme Conférence de la Coopération Politique se justifiait en permettant des impulsions politiques appropriées, et leur vigilance sur l'étendue de leurs ordres du jour semblait avoir découragé les instances préparatoires de leur réserver trop de dossiers avec les retards conséquents.

3. M. Noël a ensuite passé en revue le développement de la collaboration entre la Communauté et le Conseil de l'Europe. Le bilan général était très positif : les rapports entre services paraissaient plus confiants, directs et étroits, et la collaboration, devenue plus profonde, s'était étendu à de nouveaux domaines. Dans ce processus, le Bureau de Liaison du Conseil de l'Europe à Bruxelles jouait un rôle très utile.

Sur le plan institutionnel, l'acceptation par le Conseil de l'Europe du principe que la Communauté puisse devenir Partie Contractante aux Conventions du Conseil de l'Europe était d'une extrême valeur et permettait une collaboration plus concrète entre les services. On pouvait citer dans ce contexte l'Accord européen sur l'échange de réactifs pour la détermination des groupes tissulaires - le protocole additionnel négocié entre la Commission et le Conseil de l'Europe et permettant la conclusion de l'Accord par la Communauté avait été accepté par les Délégués des Ministres la veille même - et les Conventions sur la protection des animaux en transport international et dans les élevages. De plus, la Communauté participait déjà au processus de négociation de deux projets de Conventions importantes, celle pour la protection des eaux douces internationales et celle concernant les méthodes d'abattage des animaux de boucherie - et dans les deux cas le Conseil des Ministres de la Communauté avait marqué une orientation favorable à la participation de la Communauté aux Conventions une fois adoptées. Ces développements étaient le reflet de la volonté de la Communauté de contribuer au travail du Conseil de l'Europe et de réaliser des actions complémentaires.

Quant à la coopération inter-services, M. Noël a rappelé les diverses réunions ayant donné lieu à des résultats concrets, et l'amélioration parallèle de la situation concernant les échanges de documents ; il a demandé au Secrétaire Général du Conseil de l'Europe (M. Kahn-Ackermann) de l'informer des difficultés éventuelles à l'égard de ce dernier aspect. Il a noté en outre une volonté accrue à Bruxelles de s'appuyer sur l'acquis du Conseil de l'Europe, notamment

dans les domaines de l'éducation et de l'environnement, et l'accroissement de la collaboration dans d'autres secteurs. Des Représentants de la Commission venaient d'être invités pour la première fois à participer à une réunion consacrée à l'élaboration de la Pharmacopée européenne ; un resserrement ultérieur dans ce domaine était concevable. Dans son action pour la suppression des entraves techniques et l'élaboration de normes aux fins de la libéralisation du marché intérieur de la Communauté, la Commission s'était inspirée du travail du Conseil de l'Europe sur des sujets tels que substances dangereuses et produits cosmétiques. L'élaboration d'un passeport uniforme ayant été entreprise au sein de la Communauté, les services de la Commission étaient sur le point de demander d'être invités à assister aux travaux à Strasbourg concernant les cartes d'identité et autres papiers personnels. Une collaboration accrue dans le domaine de la santé publique était aussi prévisible. Peut-être l'intensification des relations avait-elle été moindre dans le domaine des Affaires Sociales. Cet aspect serait réexaminé prochainement dans les Services de la Commission, afin de rechercher les approfondissements possibles. En somme, l'approche pragmatique et opérationnelle adoptée à travers l'année écoulée avait fait ses preuves et devait être poursuivie.

Au cours de l'échange de vues suivant cette partie de l'intervention de M. Noël, le Président, M. Lüders, a souligné l'utilité d'une consultation au stade de la formulation des programmes tels que le "Plan quinquennal" que le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe était sur le point d'adopter. Le Secrétaire Général, M. Kahn-Ackermann, a fait observer qu'une des entraves à une meilleure cohésion et coopération était l'apparente absence de contacts entre les délégations des Etats membres à Strasbourg et à Bruxelles, surtout au niveau des experts, qui, à Strasbourg faisaient souvent preuve d'une ignorance de ce qui se faisait à Bruxelles. Le Représentant de la Suisse a soulevé la question quasi traditionnelle de "réciprocité" en matière d'observateurs et des échanges de documentation et a demandé des indications concernant l'apport communautaire au Conseil de l'Europe. M. Noël a rappelé les améliorations intervenues dans les échanges depuis sa visite précédente, et a exprimé la volonté d'explorer, en liaison avec le secrétariat du Conseil de l'Europe, les possibilités de transposition aux Dix-huit de certains éléments appropriés dans l'acquis des Neuf. L'Ambassadeur grec, M. Kambalouris, a demandé s'il fallait perfectionner la base textuelle des relations entre le Conseil de l'Europe et les Communautés (l'article 230 du Traité et les lettres de 1959 entre MM. Hallstein et Benvenuti), mais M. Noël a conseillé d'exploiter d'abord au maximum les

textes existants, dont il a souligné la flexibilité.

4. A la demande de l'Ambassadeur français, M. Féquant, les débats se sont concentrés ensuite plus spécifiquement sur les actions en matière d'éducation. Il a formulé trois questions : Les Neuf vont-ils diminuer leur participation à la coopération culturelle au sein du Conseil de l'Europe et faire le travail de base eux-mêmes ? Quelle sera la forme donnée à la coopération aux Neuf dans le domaine de l'Education ? Est-ce-que les Neuf s'inspireront du travail du CCC (Conseil de la Coopération Culturelle) en traduisant en mesures pratiques, ainsi qu'ont fait les pays nordiques ?

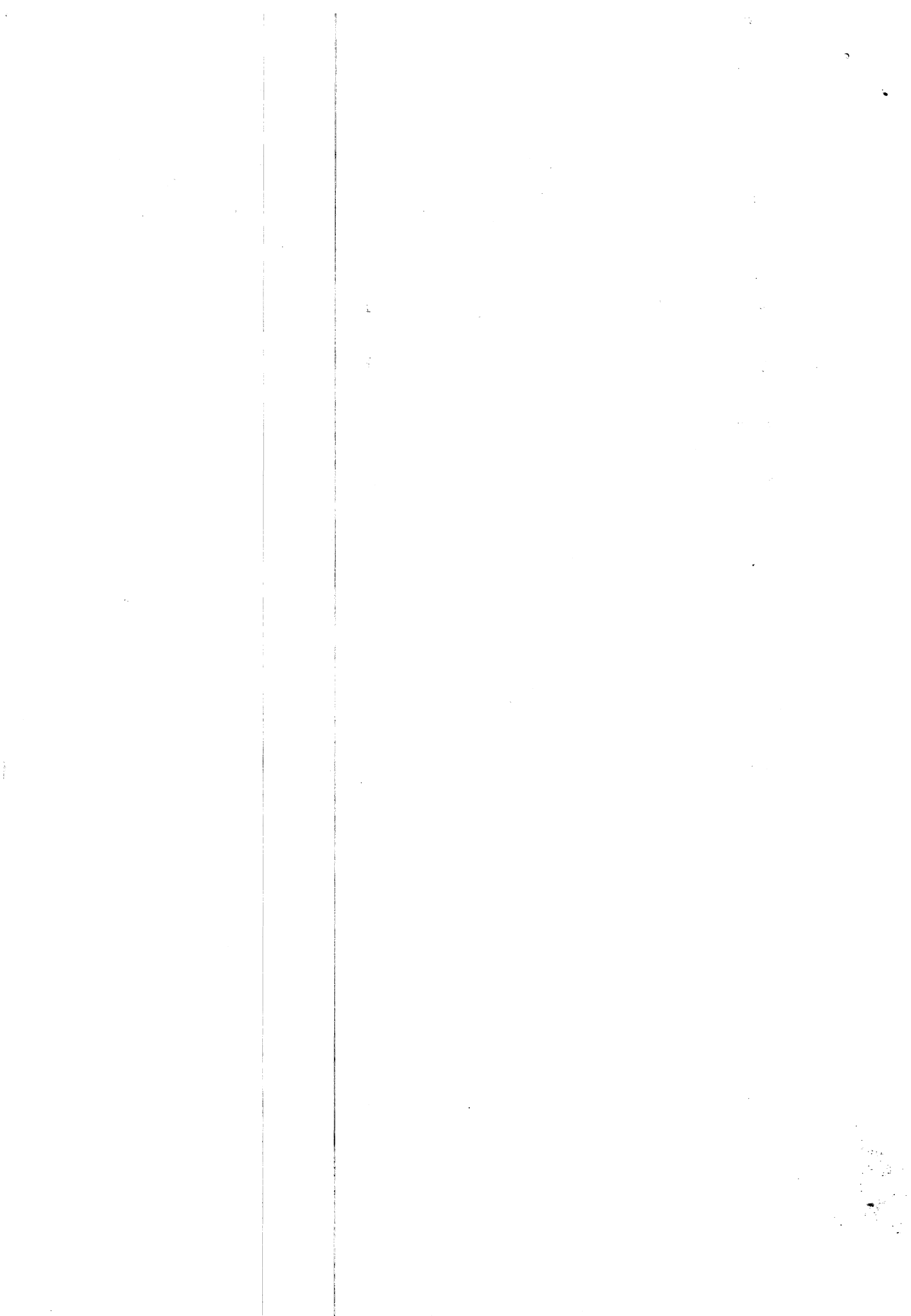
Dans une réponse globale, M. Noël a souligné la complémentarité exemplaire des actions en matière d'éducation et a loué la coopération exceptionnelle dans ce domaine. Les perspectives pour l'avenir étaient très prometteuses, la Communauté allait s'appuyer sur le travail du CCC concernant, par exemple, l'équivalence des diplômes et les méthodes d'enseignement des langues, et, sans vouloir prétendre parler au nom des Neuf, M. Noël a indiqué qu'il n'avait pas l'impression que le travail à Bruxelles se ferait aux dépens de celui de Strasbourg. Au contraire, les réalisations à Neuf pourraient faciliter la traduction dans la pratique de celles à Dix-huit comme dans le cas de l'EUDISED (système de documentation éducative uniforme). Quant aux formes de collaboration à Neuf, la position de la Commission était qu'une formule juridique contraignante devait être utilisée chaque fois que le Traité la rendait possible. Par exemple, la scolarisation des enfants des travailleurs migrants, qui a fait l'objet d'une proposition de Directive, devait s'appliquer aux enfants des migrants des pays tiers autant qu'aux ressortissants des Neuf. Mais certains Etats membres de la Communauté hésitaient à accepter la forme d'une Directive dans ce domaine, et la décision n'était pas encore intervenue. M. Noël a ajouté la remarque générale, qu'à son avis, cette question de forme juridique ne devait pas être décisive pour la collaboration avec le Conseil de l'Europe.

Le délégué de la Suède, M. Fälthelm, s'est particulièrement félicité de cette réponse.

5. A la fin de la réunion, quelques questions spécifiques ont été posées concernant l'activité communautaire dans les domaines de la culture, de la jeunesse et des travailleurs migrants. En ce qui concerne la culture, M. Noël a simplement rappelé le document de travail remis au Parlement européen (SEC(76) 217). Quant à la jeunesse, il a fait référence à la participation

de la Communauté au Centre européen de Strasbourg et a indiqué que la Commission examinait la possibilité de créer un secrétariat ad hoc et temporaire, destiné à favoriser l'information des jeunes sur les activités de la Communauté et à servir généralement comme canal de communication. Le délégué de l'Italie, M. Cornaggia Medici, ayant demandé une indication de l'attitude de la Commission à propos d'une Charte des travailleurs migrants, M. Noël a précisé que la Commission était très réservée à propos d'une telle initiative, préférant son approche actuelle axée sur des mesures de portée pratique.

6. Le temps n'a pas permis de discuter comme prévu deux autres matières d'intérêt commun : la protection de l'environnement et l'aide au Portugal, et il semble qu'une réunion plus longue permettant un examen plus approfondi de problèmes spécifiques pourrait être envisagée par les délégués en 1977. Toutefois, la rencontre a été très utile, a permis d'écarter certaines préoccupations et a renforcé le climat de confiance qui s'instaure.



LISTE DES PARTICIPANTS

AUTRICHE	M. O. Maschke
BELGIQUE	M. J. Bouha
CHYPRE	M. C. N. Pilavache
DANEMARK	M. P. A. von der Hude
FRANCE	M. A. Féquant
REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE	M. C. H. Lüders, <u>Président</u>
GRECE	M. N. Kambalouris, <u>Vice-Président</u>
ISLANDE	-
IRLANDE	M. S. Ó hÉideain
ITALIE	M. G. Cornaggia Medici
LUXEMBOURG	M. F. Bremer
MALTE	-
PAYS-BAS	M. C. W. van Boetzelaer van Asperen
NORVEGE	Mlle K. Ohm
SUEDE	M. A. Fältheim
SUISSE	M. A. Wacker
TURQUIE	M. S. Günver
ROYAUME-UNI	M. P. M. Foster

